



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis n° 88

**Connaissance statistique des transitions
entre école et vie active des Jeunes en RBC**

Adopté le 6 avril 2010

Connaissance statistique des transitions entre école et vie active des Jeunes en RBC

Introduction

1. Gouverner par les chiffres

« L'argument statistique » constitue désormais l'épicentre du discours politique. L'action publique s'appuie de plus en plus sur des indicateurs chiffrés qui fournissent des évaluations de la performance des différentes actions politiques. Ce passage par la quantification, loin de fournir une image neutralisée des phénomènes, les transforme et les performe.

Amorcé il y a une dizaine d'années, le grand chantier de la modernisation de l'appareil statistique belge obéit tout à la fois à des nécessités internes (réforme de l'Etat fédéral et reconfiguration des champs de compétences politiques aux différents niveaux de pouvoir) et externes (engagements politiques au niveau de l'Union européenne et d'autres instances internationales comme l'ONU ou l'OCDE). Mais il atteste aussi d'un changement de paradigme, marqué par le passage d'une approche fondée sur la mise en place d'une série de systèmes de collecte d'informations et d'enquêtes distincts, répondant à des besoins et des usages spécifiques, au paradigme actuel fondé sur l'articulation fine entre 3 types de sources utilisables à des fins statistiques:

- les registres de données sur les populations, comme par exemple le Registre National,
- les grandes bases de données administratives du type de la Datawarehouse Protection sociale et Marché du Travail (dite aussi Banque Carrefour),
- les enquêtes.

Pour faire fonctionner ce nouveau modèle¹, où le statisticien utilise des données produites à d'autres fins, il est nécessaire de créer des plate-formes qui rassemblent utilisateurs, producteurs, statisticiens, spécialistes de nomenclatures, etc., et oeuvrent au « décloisonnement » des sources (fichiers administratifs, données d'enquêtes, répertoires) et de leurs usagers, l'enjeu étant de construire un langage commun (tableau de bord) qui permette de formuler les problèmes pour mieux piloter les réponses politiques qui leur sont apportées.

2. Une plate-forme, 3 séminaires

La démarche initiée par Commission Consultative et l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) à l'occasion des trois séminaires « *Etat des lieux des statistiques Enseignement Formation Emploi. Données disponibles et à construire : quelle pertinence ? quelles priorités ?* »², organisés de décembre 2008 à décembre 2009, avait pour objectif de nourrir les réflexions et formuler des recommandations. Ce faisant, elle a aussi abouti à la mise en place de fait d'une plate-forme d'échanges et de dialogue entre producteurs et utilisateurs de données sur l'emploi, la formation, l'enseignement, que ce soit à l'échelon fédéral, communautaire et régional.

¹ Cf l'exposé de Daniel Defays, administrateur général de l'IWEPS, à l'occasion du 2^{ème} séminaire « Etat des lieux des statistiques Enseignement Emploi Formation » organisé conjointement par la CCFEE et l'IWEPS le 12 juin 2009

² Le programme détaillé des séminaires, les synthèses des exposés et des débats, les présentations « PowerPoint » des experts invités ainsi que la liste des participants sont consultables sur les sites de la CCFEE et de l'IWEPS

Au-delà des objectifs et contenus spécifiques assignés à chaque séminaire et exposés dans les synthèses auxquelles nous renvoyons le lecteur du présent avis³, la plate-forme « producteurs/utilisateurs » a contribué à la réflexion sur la valeur ajoutée de la statistique produite dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la formation, pour approcher la question spécifique mais complexe des modalités de l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Des données existent, et peuvent même parfois donner une impression de profusion, mais elles présentent d'évidentes limites, en particulier pour l'observation des réalités bruxelloises, lorsqu'il s'agit d'appréhender les parcours des jeunes dans une perspective de transition entre éducation/formation et marché du travail. Les résultats des travaux présentés lors des séminaires permettent d'identifier sur la RBC des difficultés plus importantes qu'ailleurs, particulièrement inquiétantes dans le contexte socio-économique actuel.

Le nouveau paradigme, basé sur la mobilisation de données administratives et moins sur celle de grandes enquêtes coûteuses (qu'on abandonne, comme le recensement), risque en effet d'aggraver les difficultés bruxelloises qui tiennent dans la dépendance de la Région en la matière : les seules enquêtes existantes (comme les Enquêtes forces de travail) ne sont pas suffisamment précises vu l'échantillon bruxellois trop restreint ; tandis que la mobilisation des bases de données administratives confronte Bruxelles à leurs lacunes et limites (particulièrement pour ce qui concerne la Communauté française ou le Fédéral). Or face à la situation sociale à Bruxelles, il est nécessaire d'orienter les politiques publiques de façon de plus en plus fine, ce qui passe nécessairement par un approfondissement de la connaissance et de l'observation.

3. Objet et structure de l'avis

Le présent avis formule une série de recommandations destinées à améliorer la connaissance statistique des transitions entre école et vie active des jeunes en Région bruxelloise.

C'est avec cet angle de vue particulier et précis qu'il a été rédigé sur la base des rapports de synthèse des séminaires et des travaux précédents de la CCFEE ou d'autres instances. Il s'appuie en particulier sur les recommandations qui découlent du diagnostic détaillé des obstacles à la connaissance des transitions au sein du système éducatif, ainsi qu'entre le système éducatif et le marché du travail, établi dans le cadre de la recherche intitulée « *Cadastre des sortants du système éducatif et suivi des trajectoires professionnelles* »⁴, commanditée par la Communauté française.

L'avis est structuré en 2 parties :

- La première partie présente les **principaux enjeux** de connaissance et de recherche relatifs aux thèmes envisagés ainsi que les enjeux politiques qui en précisent la pertinence.

³ http://www.ccfée.be/index.php?seminaires_statistiques

⁴ L'objectif général de cette recherche, réalisée par une équipe de chercheurs du METICES-TEF de l'ULB, est de contribuer à la description des caractéristiques des individus sortant des structures d'enseignement et à l'identification des tendances, facilités ou difficultés de la population étudiée en terme d'insertion professionnelle, et ce en explorant la possibilité de recourir aux données d'origine administrative existantes. Les premiers résultats de la recherche « cadastre », obtenus sur la base d'un couplage entre d'une part, le fichier « élèves 2003-2004 utilisé pour identifier les sortants de l'enseignement secondaire, et d'autre part, un fichier « marché du travail » issu de la Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale, fournissent une première description des trajectoires professionnelles des sortants de l'enseignement secondaire. La Commission consultative a pris connaissance des recommandations formulées, au terme de la première phase de la recherche, par le Comité d'accompagnement et l'équipe chargée du projet, aux responsables politiques concernés par ces problématiques dans le but de pérenniser un système d'observation, au-delà des premiers acquis de la recherche.

- La deuxième partie formule une série de **recommandations** aux décideurs politiques des différents niveaux de pouvoir concernés pour améliorer et approfondir la connaissance statistique relative aux transitions enseignement/formation-vie active des jeunes bruxellois.

Aux fins de concilier concision, clarté et information documentée de l'avis émis, nous renvoyons le lecteur à la synthèse du diagnostic (bref descriptif, forces et faiblesses) des principales sources de données disponibles qui figure à l'annexe 1 du présent avis.

PREMIERE PARTIE LES PRINCIPAUX ENJEUX

Ce bilan s'inscrit à un moment charnière, en début de législature, et répond de façon ciblée mais néanmoins utile, à des préoccupations exprimées dans les **accords de gouvernement régionaux et communautaires sur la nécessité d'établir des synergies statistiques** afin d'améliorer la connaissance, l'observation, l'évaluation et, in fine, le pilotage des politiques d'enseignement, de formation, d'emploi et de leurs synergies.

- La CCFEE se réjouit de l'approbation, le jeudi 21 janvier 2010, par le Gouvernement Conjoint Interfrancophones Régional et Communautaire d'une série de 9 axes de travail « *nécessitant une collaboration ou une information particulière interfrancophones⁵, et qui feront l'objet d'un état des lieux qui seront déposés sur la table du gouvernement conjoint d'ici à la fin de la législature* ».
- La Commission consultative prend bonne note des deux premiers axes répertoriés, soit « *axe 1 : adéquation emploi – formation – enseignement* »⁶ et « *axe 2 : défis liés à l'essor démographiques* »⁷, qui ressortissent de ses compétences. Elle tient cependant à exprimer ses réserves sur la pertinence de l'intitulé du premier axe, préférant continuer à parler « d'articulations et de transitions » et non « d'adéquation » afin d'éviter le risque d'une approche trop étroitement utilitariste de la formation, de l'emploi et de l'enseignement.
- La CCFEE soutient l'objectif fixé par le gouvernement « *d'une gestion cohérente des problématiques existant aux niveaux régional et communautaire (enseignement, formation, mobilité, aménagement du territoire, emploi et économie,...) et celui de garantir l'efficacité des politiques de proximité* », et pour ce faire, « *de rendre les statistiques comparables entre elles (...) comparabilité (qui) nécessite l'harmonisation des sources et concepts, des indicateurs et de l'articulation des systèmes d'information* ». Elle insiste toutefois sur l'importance de distinguer les dimensions de connaissance, d'observation, d'évaluation et de pilotage des politiques publiques pour bien rencontrer ces différents objectifs spécifiques et permettre qu'ils puissent s'articuler et s'alimenter l'un l'autre.

⁵ « Cette liste vient après une décision du gouvernement conjoint du 1er octobre de mettre les balises d'une structuration des relations interfrancophones pour articuler au mieux les politiques régionales et communautaires afin de se renforcer mutuellement. »

⁶ « Pour valoriser le capital humain et son adéquation au besoin du marché du travail, la création de véritables filières d'emploi/ formation. les secteurs porteurs pour Bruxelles que sont l'environnement, la construction et la rénovation, les services de proximité, l'économie sociale, les secteurs créatifs et innovant, la santé, le tourisme, le commerce et l'horeca nécessitent une collaboration accrue entre la Cocof et la CFWB pour l'offre de formation et d'enseignement et notamment dans le cadre du plan Marshall 2.vert »

⁷ « Afin de répondre au défi démographique bruxellois, la mise en place d'un « Plan 2010-2020 de l'Enfance et de la Jeunesse » nécessite entre autre une collaboration entre entités francophones en matière de petite enfance, d'enseignement (bassins scolaires, apprentissage des langues, bâtiments scolaires, transport, etc), de jeunesse (infrastructure d'accueil, lutte contre la pauvreté, accueil extrascolaire, etc.), de sport.... »

- La Commission consultative met son expertise, dont témoigne ses nombreux avis, à la disposition du gouvernement conjoint pour participer au Groupe de Travail « chargé de rédiger un accord de collaboration⁸ entre les différentes entités concernant l'harmonisation statistique ». Elle signale, qu'outre le présent avis consacré aux statistiques, sont programmés des avis sur les transitions école-vie active des jeunes, sur l'évaluation des politiques publiques, sur le Cadre francophone européen des certifications ainsi qu'un avis thématique plus spécifique sur la méthodologie permettant d'améliorer la connaissance des besoins, de l'offre et des actions menées en matière de formation professionnelle à Bruxelles pour mieux les observer, les évaluer et les piloter.

La CCFFEE ne peut dès lors qu'insister pour que la Cocof et la RBC soient parties prenantes à l'accord de coopération sur le renforcement des synergies en matière statistiques récemment conclu entre la Communauté française et la Région Wallonne⁹ qui charge l'IWEPS « en collaboration étroite avec le Secrétariat général du Ministère de la Communauté française et de l'ETNIC, de produire des analyses, des études, des collectes de données dans les domaines relevant des compétences de la Communauté française. »

En outre, quatre grands enjeux ont été mis en évidence et discutés lors des séminaires.

- Le premier porte sur l'utilisation qui peut être faite, tant pour la connaissance des réalités que pour l'analyse des politiques régionales et communautaires, des enquêtes internationales (PISA), et principalement européennes (Eurostat), notamment dans une perspective comparative.
- Le deuxième enjeu, en partie lié au précédent, concerne les tensions entre les finalités de connaissance et d'observation, de gestion administrative (particulièrement financière), de pilotage politique, voire d'évaluation, qui caractérisent les divers outils statistiques mis en place dans les trois systèmes relativement autonomes de l'emploi, de la formation et de l'enseignement. La question cruciale de la protection des données personnelles en est un révélateur exemplaire dès lors que cet argument peut être invoqué pour différer, voire empêcher, tant la recherche scientifique que l'amélioration du système de collecte et de traitement de l'information. En dépit de l'existence d'un cadre légal, accordant à la Commission de protection de la vie privée le pouvoir de contrôler l'accès et les usages des données, des problèmes de transparence et de confiance subsistent.
- Le troisième enjeu interroge, dans un contexte de restrictions budgétaires, les nécessaires complémentarités entre informations quantitatives et qualitatives, soit la meilleure façon non seulement de combiner les deux sources de la statistique publique que sont les enquêtes et les registres administratifs afin de les faire parler de concert mais aussi de les compléter par des études qualitatives ciblées qui rendent compte des perceptions, représentations, motivations des personnes/publics concernés. Ce faisant, il s'agit aussi d'outiller producteurs et utilisateurs d'informations qualitatives et quantitatives de la capacité d'écouter, d'entendre voire d'interpréter un langage, si pas totalement inédit, du moins plus élaboré et plus subtil qu'il n'y paraît (à première vue).

⁸ « Cet accord de collaboration définira la liste des domaines et des thèmes spécifiques qui devront faire l'objet de synergies en matière statistique ainsi que les modalités pratiques et financières qui permettront de créer un cadre statistique commun ».

⁹ 14 janvier 2010, Décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 8 octobre 2009 entre la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques, MB 18.02.2010 n°57, pp. 11918

- Le quatrième enjeu porte sur la nécessité, dans une société de la connaissance et de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, objectifs stratégiques de l'UE qui se déclinent aussi à l'échelon régional et singulièrement dans une ville-région à caractère international comme Bruxelles, de se doter des moyens de connaître de façon fine le niveau d'études et de formation de l'ensemble de la population active et inactive. La décision des autorités belges de supprimer l'enquête socio-économique générale, ex recensement décennal dont l'ultime édition remonte à 2001, est à cet égard surprenante dès lors que celle-ci constituait la seule et unique source d'information sur le niveau d'éducation/formation déclaré de la population, information capitale désormais indisponible. Pour pallier cette carence, le CENSUS qui vise à utiliser les bases de données administratives fédérales, communautaires et régionales afin, notamment, de recenser le niveau de formation de la population devait être rendu opérationnel rapidement. Force est de constater qu'il n'en est rien, tant les obstacles à la mise en place de ce nouvel outil de connaissance de la population sont nombreux¹⁰. Or, il s'agit d'un outil crucial pour la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, si celle-ci ne dispose en propre ni des infrastructures de collecte des données administratives ad hoc ni des moyens financiers pour en créer ex nihilo, elle peut en revanche compter sur un excellent potentiel de recherche universitaire à même d'appréhender les spécificités de la réalité bruxelloise et, partant, de mener, dans le cadre d'une politique scientifique innovante, les travaux d'études et d'analyses prospectives dont la Région a le plus grand besoin.

¹⁰ Un micro-recensement à 20% de la population a été testé en 2006, afin de vérifier si les données administratives existantes permettent de fournir de l'information sur le niveau d'éducation/formation. Il n'a guère été probant : il pu être réalisé du côté flamand, est en voie d'achèvement du côté germanophone mais pose encore problème côté francophone vu l'impossibilité de connecter les diverses bases de données enseignement de la Communauté française (voir infra). Aucune alternative n'a à ce jour été décidée en dépit de l'accord des régions de procéder à une enquête complémentaire afin de récolter les données manquantes (dont le niveau de diplôme) à l'échelon local.

2.1. AUX AUTORITES POLITIQUES DE LA COCOF ET DE LA RBC

Afin de s'assurer que la Cocof et la RBC sont effectivement parties prenantes à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques¹¹ et, partant, permettre une participation active, efficace et équitable à la réalisation des objectifs poursuivis dans le domaine crucial des transitions école-vie active et des articulations Enseignement Formation Emploi, il convient de doter l'IWEPS et ETNIC d'un interlocuteur bruxellois. Pour éviter la création d'une nouvelle structure, il est recommandé de mobiliser l'expertise et les ressources existantes, dans le but d'un travail en réseau, selon le processus suivant :

2.1.1. Pérenniser la plate-forme producteurs / utilisateurs de statistiques pour l'observation des transitions et des articulations Enseignement Emploi Formation

Ont pris activement part aux travaux des 3 séminaires organisés par la CCFFEE et l'IWEPS, plus d'une centaine de personnes travaillant dans les directions statistiques des administrations fédérales, communautaires et régionales (SPF Economie, Ministère de la Communauté française, Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Ministère RBC-IBSA), dans les Services Publics de l'Emploi et de la Formation (Actiris, Forem, VDAB, Bruxelles-Formation), dans les services d'études des organisations syndicales et patronales ainsi que des associations des villes et communes, dans les Comités économiques et sociaux régionaux (CESRW, CESRBC), dans les universités francophones et néerlandophones, dans les OISP, au BNCTO et au BruCoVo,

Il apparaît, à l'issue de ce travail en réseau que la constitution de cette plate-forme doit être pérennisée pour l'observation des transitions et des articulations Enseignement Emploi Formation en Région bruxelloise, et ceci avec le double objectif suivant :

- Réaliser, sur la base des travaux des séminaires, un panorama (identification et diagnostic des sources de données) de la statistique produite sur, pour ou par la Région permettant d'appréhender les transitions au sein du système éducatif et de formation vers le marché du travail et de formuler des propositions tant sur l'amélioration de la qualité des données existantes que sur la production de données manquantes.
- Créer des opportunités de concertation entre acteurs du même champ (administrations des différents niveaux d'enseignement, administrations et services publics de l'emploi et de la formation, opérateurs de formation...) et entre acteurs d'un même territoire, mais aussi entre entités (régions et communautés), pour établir un programme de travail coordonné de collecte, analyse et diffusion des connaissances statistiques utiles à l'action publique : économies d'échelle, calendrier et méthodologies concertés, mise en relation des bases de données, lancement de projets spécifiques, concertation dans le cadre de négociations avec la Communauté française, la Flandre, le fédéral, l'international.

¹¹ Voir à ce sujet le Décret voté le 13 janvier dernier portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 8 octobre 2009 entre la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques.

Téléchargeable sur : <http://www.pcf.be/req/info/dossier?section=public&id=001295341>

2.1.2. Confier à la CCFEE une mission d'animation et de coordination de cette plate-forme bruxelloise d'observation des transitions et des articulations Enseignement Emploi Formation en RBC

La CCFEE se verrait confier cette mission qu'elle réaliserait en réunissant, animant et coordonnant les travaux (état des lieux et diagnostic des données disponibles et manquantes, formulation d'hypothèses, définition d'études à réaliser par des experts, etc.) de cette plate-forme. Devraient notamment y participer, selon des modalités de collaboration à préciser au cas par cas, les organismes qui produisent, collectent et analysent les données Formation - Emploi - Enseignement à Bruxelles : l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA-Ministère RBC), l'Observatoire bruxellois de l'emploi d'Actiris, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, le Centre de Documentation et de Coordination sociales (CDCS), Bruxelles Formation, le SFPME, différents services de la Communauté française¹²... La mission relative aux transitions école-vie active et aux articulations Enseignement Emploi Formation est à confier à la CCFEE dans le cadre du renforcement et du développement de ses missions telles que prévues dans les accords de majorité Cocof. Le renforcement de l'expertise de la CCFEE en ces matières serait fort utile dans le cadre de la mise en place progressive de l'Instance de pilotage de l'enseignement qualifiant récemment créée et, à terme, des bassins de vie¹³.

2.1.3. Encourager une meilleure exploitation des données existantes

Les bases de données, enquêtes, réalisées tant en interne dans les administrations (analyse, évaluation) que dans les universités (programmes de recherche à développer de manière coordonnée), doivent être valorisées notamment pour cadrer les enquêtes ou les études qualitatives sur les aspects plus subjectifs (représentations, perceptions, réseaux sociaux) des transitions école-vie active, de l'insertion, de la formation. Il convient, par exemple, d'inciter à l'exploitation de la Datawarehouse Marché du Travail et Protection Sociale à des fins d'analyse et de recherche, d'identifier et mettre en place les coopérations institutionnelles nécessaires au sein de l'enseignement et entre l'enseignement et d'autres champs pour étudier les transitions, évaluer les dispositifs et les effets des réglementations.

2.2. AUX AUTORITES POLITIQUES DE LA COCOF ET DE LA RBC DANS LE CADRE DE LEURS NEGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL

2.2.1. Considérer la disponibilité et la qualité des données administratives

Instituer un groupe de travail qui examine les différentes sources de données disponibles au niveau fédéral en examinant en particulier les usages qui peuvent être faits en matière d'analyse régionale et de comparaison interrégionale (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et suggérer les pistes d'améliorations souhaitées à cet effet.

2.2.2. Augmenter la taille de l'échantillon bruxellois dans les enquêtes Eurostat

C'est crucial pour l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT)¹⁴ ainsi que pour les enquêtes sur la formation initiale et continue¹⁵. Il convient, en outre, de remédier

¹² Service des Statistiques de l'ETNIC - Communauté française, Service des indicateurs de l'enseignement, Centre de coordination et de gestion de programmes européens pour l'Enseignement en Alternance et l'Enseignement de Promotion sociale, Observatoire de l'Enseignement supérieur...

¹³ Des pistes de financement pour la mise en œuvre et le développement de cette expertise sont à rechercher du côté des programmes européens, en particulier le volet « régions de la connaissance » du 7^{ème} Programme-cadre de la DG Recherche de la Commission européenne.

¹⁴ <http://www.statbel.fgov.be/lfs/>

¹⁵ Enquête sur l'Éducation des Adultes (Adult Education Survey- AES)

<http://www.statbel.fgov.be/aes/default.asp> et l'enquête sur la Formation Professionnelle Continue en Entreprises (Continuous Vocational Training Survey-CVTS) <http://www.statbel.fgov.be/aes/default.asp>

aux carences en termes de concertation entre niveaux régionaux et fédéraux pour l'élaboration des enquêtes européennes coordonnées par Eurostat et administrées par la DGSIE du SPF Economie, en veillant à ce que les acteurs bruxellois pertinents participent aux groupes de travail mis en place par le SPF Economie, en particulier ceux relatifs aux améliorations de l'outil, afin que leurs points de vue soient relayés auprès d'Eurostat et/ou qu'ils prennent part directement aux discussions qui se déroulent dans les comités d'experts nationaux réunis par la Commission européenne.

2.2.3. Remédier rapidement à la suppression du recensement décennal

Veiller à ce que le CENSUS, destiné à remplacer l'ex recensement décennal par l'utilisation des bases de données administratives fédérales, communautaires et régionales, soit rendu opérationnel rapidement.

2.2.4. Développer l'évaluation des discriminations à l'encontre des personnes issues de l'immigration

Il importe de relancer le débat sur la définition et l'usage de variables permettant de préciser le pays d'origine des ascendants des personnes issues de l'immigration dans les bases de données et les enquêtes, en se basant sur les travaux du Centre pour l'égalité des chances. Tout en veillant à ne pas « substantialiser » l'origine, il convient de se doter des moyens adéquats de mesure de l'existence, de l'ampleur et des effets d'éventuelles discriminations sur le marché du travail, en particulier à l'embauche, et de mettre en lumière des caractéristiques en termes de transitions entre l'école et le marché du travail des jeunes concernés.

2.3. AUX AUTORITES POLITIQUES DE LA COCOF ET DE LA RBC DANS LE CADRE DE LEURS NEGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

2.3.1. Identifier les élèves à l'aide du registre National

Appréhender les transitions au sein du système éducatif, ainsi qu'entre le système éducatif et le marché du travail, semble difficilement envisageable si on ne part pas de fichiers – élèves constitués sur une base individuelle, avec un identifiant lié au numéro de Registre national. Pour l'instant, seul le fichier – élèves administré par le service du comptage des élèves fonctionne sur ce principe. L'extension de ce principe aux fichiers gérés par d'autres services de la Communauté française est une nécessité impérieuse si l'on veut pouvoir repérer les transitions au sein de l'enseignement obligatoire, ainsi que celles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, et simplifier la connexion aux données sur le marché du travail. Un tel dispositif est utilisé en Flandre où les différents niveaux d'enseignement ont la possibilité d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser ce numéro de Registre national, notamment pour suivre le parcours scolaire de l'élève ou de l'étudiant. Le dispositif flamand est encadré par un arrêté royal¹⁶, qui s'appuie notamment sur l'avis favorable rendu par la Commission de protection de la vie privée (CPVP)¹⁷. Il est souhaitable de construire un dispositif équivalent de mise en relation de données, qui assure une protection efficace de la vie privée¹⁸, tout en rendant possible le pilotage du système d'enseignement de

¹⁶ Arrêté royal du 7 Juillet 2002, publication au moniteur belge du 17 Septembre 2002.

¹⁷ Avis n° 22/2001 du 12 Juillet 2001 de la Commission de Protection de la Vie Privée.

¹⁸ Il importe de souligner que c'est la possibilité de retrouver le numéro de Registre national qui permet de suivre une personne transitant entre des bases de données gérées par différents services et / ou institutions. Cela n'empêche pas de circonscrire précisément les autorités et les personnes habilitées à manipuler cette information, comme cela a été fait en Flandre. Cela n'empêche pas non plus que ce numéro de Registre national soit codé, lorsque des données individuelles sont confiées à des tiers. Ce fonctionnement existe déjà pour les activités du service du pilotage de l'enseignement en Communauté française, ce service recevant du service du comptage des élèves des bases de données avec un identifiant codé pour la réalisation de ses

la Communauté française, pilotage dont l'enjeu est particulièrement crucial pour la RBC, compte tenu des caractéristiques bruxelloises mises en évidence par le Secrétariat de la CCFEE dans ses travaux sur l'enseignement.

2.3.2. Collecter l'information sur le statut socio-économique des élèves

Disposer de l'information sur le statut socio-économique des élèves serait évidemment crucial en termes d'aide à la décision et de pilotage du système éducatif et d'observation des parcours scolaires dès lors qu'il est démontré et admis depuis longtemps que c'est une des variables les plus déterminantes. Cette approche est d'ailleurs au fondement du calcul de l'indice socio-économique utilisé dans le cadre des politiques de discrimination positive désormais nommées politiques de financement différencié. L'idéal serait de disposer de cette information via la Base de données Signalétique des Elèves (SIEL) en la récoltant auprès de chaque élève. Si les blocages relatifs à la collecte de ces données dans certaines écoles persistent, une alternative serait d'utiliser la possibilité de localiser le lieu de résidence des élèves (provenance en termes de quartier statistique dont le niveau socio-économique est tel ou tel) et ensuite d'utiliser cette information dans le cadre des indicateurs existants. Dans cette optique, la mise en place rapide du CENSUS est nécessaire puisque l'information disponible sur le niveau socio-économique des quartiers statistiques date de l'ultime recensement décennal de 2001.

2.3.3. S'appuyer sur une connaissance des parcours scolaires dans le secondaire

Les trajectoires scolaires des élèves dans le secondaire, au même titre que le niveau du diplôme/certificat le plus élevé obtenu ou la dernière année fréquentée, sont des variables pertinentes à prendre en compte pour l'analyse des parcours ultérieurs, notamment les chances d'accès à l'enseignement supérieur, ou encore les chances de rencontrer des conditions d'insertion professionnelles favorables. Le service du pilotage de l'enseignement propose déjà un ensemble d'indicateurs sur les trajectoires scolaires dans le secondaire. Il serait opportun que des variables individuelles liées à ces indicateurs soient conservées, afin d'en connaître les modalités pour les « sortants » de l'enseignement secondaire et de pouvoir les associer à d'autres indicateurs sur le devenir des jeunes. La mise en évidence de ces parcours nécessite de coupler plusieurs années d'études dans l'enseignement secondaire, d'archiver l'information, ce qui impose de dégager les moyens d'un tel exercice.

2.3.4. Poursuivre, approfondir et élargir l'exploration amorcée dans la recherche « cadastre »

A terme, le matériel récolté dans la recherche « *Cadastre des sortants du système éducatif et suivi des trajectoires professionnelles* » devrait permettre, moyennant un traitement statistique et le suivi longitudinal de cohortes, d'établir un panorama exhaustif de la diversité des trajectoires scolaires et professionnelles des sortants de l'école et d'en dégager les tendances lourdes, par niveau de qualification. Disposer d'une telle description devrait éclairer les décisions de nombreux acteurs de la vie économique et sociale en Communauté française, en Région wallonne et en Région bruxelloise. Cela permettrait aux acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle de disposer d'indicateurs contextuels utiles à la compréhension de leurs actions, en particulier vis-à-vis des jeunes les moins qualifiés. Cela permettrait également d'évaluer l'accès au premier emploi des jeunes bruxellois issus du système éducatif de la Communauté française. Une extension de la recherche devrait être faite en appréhendant les transitions de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur. Il serait aussi

indicateurs. Il conviendrait donc de s'inspirer de l'arrêté royal organisant le dispositif flamand pour disposer d'un dispositif analogue en Communauté française (et en Régions wallonne et bruxelloise).

souhaitable d'étendre l'exploration à un ensemble plus large de formations, pouvant être suivies tout au long de la vie, telles que les formations qui relèvent des dispositifs d'insertion professionnelle, ou celles relevant de l'enseignement de promotion sociale. En matière d'insertion professionnelle, les indices susceptibles de décrire les difficultés d'insertion des jeunes pourraient aussi être précisés (notamment en fonction des études suivies et par zones géographiques). La communication de leur évolution pourrait utilement alimenter la réflexion des décideurs et professionnels de l'insertion, sous la forme de tableaux de bord.

2.3.5. Pérenniser le dispositif de collecte et de traitement au sein des administrations

Une fois finalisé dans le cadre de la recherche cadastre des sortants, il convient d'inscrire le dispositif au sein de l'administration, qui aura notamment pour mission de concevoir et d'actualiser les indicateurs de pilotage. Il faut donc d'abord préciser quels services seront chargés de cette mise en œuvre, avec quels autres services ils seront amenés à collaborer pour réaliser leur mission, et de quels moyens ils disposeront pour ce faire.

2.3.6. Coordonner un pilotage de l'enseignement et un pilotage de la formation professionnelle

Dès lors qu'on envisage les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes entrants sur le marché du travail, il apparaît nécessaire de se donner les moyens de coordonner le pilotage de l'enseignement et le pilotage de la formation professionnelle. Il importe, d'une part, de valoriser les travaux déjà réalisés en matière d'analyse des données statistiques informant sur l'état ou l'évolution au cours du temps de la qualité, de l'efficacité, de l'équité des systèmes concernés et, d'autre part, d'assurer l'intégration dans un système cohérent d'indicateurs, un cadre de référence méthodologique partagé, des modes de comptage et des définitions (insertion réussie, durée du chômage, qualité de l'emploi) harmonisés. Il est donc nécessaire que la réflexion sur les modalités de cette coordination s'appuie sur les synergies qui se mettent en place en matière statistique dans le cadre de l'accord entre la Région wallonne et la Communauté française cité plus avant, en veillant à associer la Cocof et la Région bruxelloise à la mise en œuvre de cet accord.

2.3.7. Prendre en compte la dimension régionale et/ou zonale

Cette prise en compte concerne non seulement la production des données et des indicateurs de la Communauté française mais également l'ensemble des données produites et des enquêtes commanditées en matière de formation et d'emploi. Dans notre optique bruxelloise, il est à souligner que l'édition 2009 des Indicateurs de l'Enseignement propose une ventilation zonale (et donc régionale pour Bruxelles, puisque la zone d'enseignement correspond aux limites de la Région). Ainsi, par exemple, l'indicateur intitulé « Répartition géographique de l'enseignement qualifiant de plein exercice » qui permet d'alimenter les Instances de pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant en données de cadrage : nombre d'implantations organisant de l'enseignement qualifiant, effectifs, part de filles, taux de redoublants, indice socio-économique et résidence des élèves¹⁹. Cette avancée intéressante constitue un premier pas qu'il importerait de progressivement généraliser à l'ensemble des indicateurs afin d'améliorer la lecture régionale bruxelloise de la réalité scolaire et partant, en permettre un

¹⁹ Voir le tableau 36.2 intitulé « Quelques caractéristiques de l'enseignement qualifiant et de ses effectifs par zone – Année scolaire 2007-2008 », à télécharger sur http://www.enseignement.be/download.php?do_id=6401&do_check=

pilotage adéquat tout particulièrement via le dialogue entre les autorités bruxelloises et la Communauté.

2.3.8. Constituer des bases de données fiables auprès des opérateurs

En cas de commande publique d'une étude/enquête basée sur l'exploitation d'une base de données auprès d'opérateurs, rédiger un cahier des charges qui distingue clairement les deux objets de recherche, à savoir la construction de la base de données et la réalisation de l'enquête/l'étude. Avant toute enquête, constituer des bases de sondage fiables, complétées avec adresses, et faciliter leurs conditions d'exploitation tout en respectant les règles établies pour la protection de la vie privée. Prévoir, dès la constitution d'une nouvelle base de données ou la mise en place d'un nouveau dispositif, les possibilités d'analyses statistiques, et en particulier la possibilité de constituer un groupe contrôle.

2.3.9. Définir collégialement les critères de référence européens

Dans l'avis n° 83 sur le Renouveau du cadre européen Education et Formation 2020, la CCFEE a attiré l'attention sur l'importance de la prise en compte de la dimension régionale dans la définition par les Etats membres d'objectifs nationaux correspondant aux critères adoptés au niveau européen. Les 10 nouveaux critères de référence du processus Education & Formation 2020 étant désormais adoptés par les Etats membres, la CCFEE recommande, pour pouvoir mettre en évidence les spécificités régionales, la mise en place d'un groupe de travail conjoint, Communautés/Régions, chargé d'élaborer un cadre d'indicateurs, cohérent avec le cadre de référence européen (et fédéral), mais adapté aux objectifs spécifiques poursuivis dans les entités fédérées²⁰. Le CEF préconisait la même chose dans l'avis n°86 « *Pour une optimisation de la collecte et de l'exploitation des données statistiques en matière d'enseignement et de formation en Communauté française et dans les Régions wallonne et bruxelloise* » qu'il a rendu le 23 janvier 2004.

²⁰ « La CCFEE considère qu'étant donné le partage des compétences politiques en Belgique francophone, il est indispensable de procéder à une ventilation régionale de l'ensemble des données chiffrées afin d'éclairer d'éventuelles disparités et, partant, de faire des critères de référence européens et des objectifs nationaux un outil de connaissance, d'analyse et de pilotage des systèmes d'éducation et de formation utile à tous les niveaux de pouvoir et à tous les acteurs concernés. La pertinence de cette approche a été démontrée par la contribution « Les systèmes d'indicateurs et leur traduction en Belgique francophone » de l'IWEPS et de la Communauté française présentée lors du séminaire Education & Formation 2010 organisé par la DRI à Liège le 30 septembre 2008 ».

Annexe 1

Etat des lieux des statistiques Emploi Enseignement Formation

1. Statistiques Transition - Emploi

Au cours des séminaires, trois sources principales de données administratives et d'enquêtes concernant la situation dans l'emploi et le chômage des jeunes ont particulièrement retenu l'attention: l'Enquête sur les forces de Travail (EFT), la Datawarehouse Protection sociale et marché du travail (DW PSMT) et les études de suivi longitudinal des jeunes venant s'inscrire après les études auprès d'ACTIRIS et du FOREM.

1.1. EFT

Coordonnée par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et réalisée en Belgique par la DGSIE du SPF Economie, l'EFT a pour principal enjeu l'établissement de statistiques comparables au niveau européen sur le volume, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage (en référence aux catégories BIT) et d'assurer une certaine comparabilité. L'enquête apporte un grand nombre d'informations originales, non disponibles par ailleurs, et principalement sur le niveau d'études et de formation (formations suivies générales ou professionnelles, dans ou hors entreprises) des répondants²¹. Au deuxième trimestre, l'EFT est complétée d'un module thématique dit module ad hoc. Son apport à l'étude des transitions école vie active des jeunes est crucial, d'autant plus quand le module ad hoc porte sur l'accès des jeunes au marché du travail comme c'est le cas en 2009²².

En dépit de ses qualités, l'EFT présente quelques sérieux problèmes pour Bruxelles, d'autant plus importants à prendre en considération que ses résultats font l'objet d'une vaste diffusion dans les médias (communiqués de presse, bulletins trimestriels, etc) et sont aisément accessibles via le site web du SPF Economie.

- Le problème de représentativité de l'échantillon bruxellois du fait de sa taille réduite. La fiabilité des données est ainsi particulièrement problématique dès qu'il s'agit de croiser les variables, ce qui est le cas lorsqu'on examine le sous-groupe des jeunes.
- Le taux de non réponse est particulièrement élevé à Bruxelles, comme dans toutes les grandes villes, problème qui s'accroît au fil du temps.
- La valeur des déclarations, surtout lorsqu'elles portent sur l'identification des diplômes, des filières et niveaux d'études, des types de formation, matière particulièrement complexe et peu maîtrisée par de nombreux répondants.
- Les biais liés au cumul des statuts. Dans les enquêtes EFT, les jeunes qui travaillent au cours de leurs études ne sont par exemple pas comptabilisés comme étudiants mais comme étant en emploi, ce qui explique les très forts taux d'emploi des jeunes observés par exemple aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne ou en Allemagne où la combinaison emploi et études est nettement plus fréquente²³.
- Les enquêtes de la DGSIE du SPF Economie obéissent à une prescription européenne. Or, il n'y a pas véritablement d'instrument d'articulation entre ce qui se fait au niveau fédéral et les besoins des régions. Ne faudrait-il pas avant d'organiser les enquêtes, réunir un forum où les besoins des régions se

²¹ Elle s'appuie sur un échantillon effectif de 43.378 ménages en 2008, soit 86.483 individus (répondants) de 15 ans et plus (Wallonie : 32.418; Flandre: 43.680 ; RBC: 10.385).

²² L'objectif du module est de recueillir des informations sur la transition des jeunes de l'école vers l'emploi ainsi que des informations sur les étudiants actuels (type d'enseignement général ou professionnel) et notamment sur l'influence de l'expérience professionnelle acquise pendant les études sur les modalités de l'insertion. L'échantillon est composé de ± 6200 répondants âgés de 15 à 34 ans (RBC : 900 ; RW : 2.300 ; Flandre : 3.100).

²³ Pour un exposé détaillé des difficultés de mesure de l'emploi étudiant dans l'EFT, nous renvoyons le lecteur à l'avis conjoint du CNT et du CCE sur les mesures favorisant l'insertion sur le marché du travail des jeunes récemment sortis de l'école, avis n°1.702 du 7/10/2009, p.7

manifestent et où celles-ci peuvent, par exemple, s'engager à prendre en charge les coûts liés à l'augmentation de la taille de l'échantillon ? La mise en place récente d'un comité de coordination informel sous la responsabilité du SPF Economie est une bonne initiative pour améliorer les choses, mais qui participe à ces travaux pour la région bruxelloise, quelles sont les demandes formulées et où en sont les travaux ?

1.2. Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Paradoxalement, les analyses du fonctionnement du marché du travail produites sur base des données de la Datawarehouse MT&PS, essentiellement réalisées par des scientifiques même si des outils standards sont mis à disposition du public, font l'objet de moins de publicité que celles de l'EFT. Or, ces données en provenance des institutions qui gèrent la sécurité sociale, de données du Registre national et, importante nouveauté, de données en provenance des services publics de l'emploi (VDAB, Forem, Actiris), sont nettement plus fiables dès lors qu'elles concernent presque toute (98%) la population résidente en Belgique²⁴.

La Datawarehouse a de nombreux points forts : elle fournit des données continues et disponibles par secteur statistiques, ce qui permet d'appréhender la dimension territoriale, un élément particulièrement important en RBC. Grâce à la construction des variables dites dérivées, elle permet en outre d'identifier et de quantifier les statuts multiples occupés par les personnes, le cumul de statuts s'opérant sans perte d'information. Enfin, les exploitations possibles de l'outil sont multiples : analyses statistiques, analyses longitudinales, études de groupes spécifiques, données de cadrage, étude des flux : exemple entrées et sorties du MT, etc.

Sa principale carence: l'absence de données sur le niveau d'études et le diplôme acquis des personnes, sauf depuis peu des demandeurs d'emploi sur base de leur déclaration à l'office de placement. C'est un obstacle de taille :

- Pour l'étude des transitions enseignement-marché du travail: du fait du non couplage entre les bases de données de l'enseignement de la Communauté française et la Datawarehouse, il n'y a pas d'information disponible sur les jeunes aux études (tous niveaux confondus), c'est-à-dire les personnes qui ne se sont pas encore présentées sur le marché du travail ;
- Pour l'étude de l'emploi étudiant: actuellement, dès qu'une personne occupe un emploi, elle est identifiée en tant que travailleur. La seule façon d'identifier une situation de cumul « étudiant et emploi » dans la Datawarehouse, c'est l'intégration et la confrontation des données issues des deux sources administratives et partant la mise à disposition de cette variable dérivée²⁵.
- L'intégration des données de l'enseignement dans la Datawarehouse serait donc d'un intérêt indéniable pour autant que toutes les données soient intégrées (enseignement de base, enseignement supérieur et universitaire, enseignement de promotion sociale), ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui même si des progrès (dont nous rendons compte dans le volet enseignement ci-dessous) sont en cours. Cela ne règle toutefois pas la question de la connaissance fine du niveau d'éducation/formation de la population active belge (personnes en emploi ou au chômage) parce que cette population est composée de personnes qui ont fait des études et acquis un diplôme en Belgique avant que les données ne soient intégrées ainsi que celles qui ont acquis un diplôme à l'étranger.

²⁴ Parmi les personnes dont la situation socio-économique demeure inconnue, il y a notamment celles qui travaillent dans des organisations internationales, ce qui concerne particulièrement la RBC.

²⁵ Pour un exposé détaillé des difficultés de mesure de l'emploi étudiant dans la Datawarehouse, nous renvoyons le lecteur à l'avis conjoint du CNT et du CCE sur les mesures favorisant l'insertion sur le marché du travail des jeunes récemment sortis de l'école, avis n°1.702 du 7/10/2009, p.7

- Ajoutons, en outre, que différentes informations très utiles pour l'étude des trajectoires professionnelles (profession, grade, titre, qualification de la fonction occupée, niveau de formation, lieu de travail habituel, types de contrat, horaires de travail, nombre d'heures travaillées en cas de temps plein) ne figurent pas dans la Datawarehouse parce que les offices de la sécurité sociale qui l'alimentent ne sont autorisés à collecter que les informations utiles à la perception des cotisations de sécurité sociale, tout autre type d'information ne pouvant être exigé des employeurs.

1.3. Les études de suivi longitudinal des jeunes venant s'inscrire après les études auprès d'Actiris

Sur base des données administratives d'Actiris, et en adoptant une méthodologie semblable à celle utilisée par le VDAB dans le cadre de leur étude sur les « schoolverlaters », l'Observatoire bruxellois de l'Emploi étudie l'Insertion sur le marché de l'emploi des jeunes qui quittent le système éducatif en Région bruxelloise, établissant un taux de sortie du chômage des jeunes selon le sexe, le niveau d'études et le quartier de résidence. Il s'agit d'un suivi longitudinal sur un an des jeunes venant s'inscrire auprès d'Actiris après leurs études pendant la période de juillet à octobre (stage d'attente). Ne font donc pas partie de l'analyse les jeunes qui trouvent immédiatement un emploi à la fin de leurs études et qui, par conséquent, ne viennent pas s'inscrire auprès d'Actiris. L'absence de données concernant l'ensemble des jeunes bruxellois ayant quitté l'enseignement constitue un biais à cette analyse, biais important dans la mesure où cette part varie selon le niveau d'études et les filières choisies.

2. Statistiques Transition - Enseignement

L'évolution en qualité des données Enseignement de la Communauté française est une réalité, particulièrement depuis 2004-2005.

2.1. Etnic

Etnic utilise une base de données individuelle « Comptage-élèves au 15 Janvier » (contrôle de l'obligation scolaire), les Certificats d'Etudes de Base du fondamental ordinaire et les diplômés du secondaire ordinaire –(réseau de la Communauté Française uniquement), les inscriptions en promotion sociale, ainsi qu'une base de données « Personnel de l'enseignement au 15 Janvier » de l'Administration Générale des Personnels de l'Enseignement. Sur la base de collectes propres, Etnic dispose également de données sur les diplômés dans l'enseignement secondaire subventionné, les effectifs et diplômés dans les sections francophones de l'enseignement fondamental de la Région flamande, les diplômés dans l'enseignement spécialisé, les effectifs et diplômés dans l'enseignement supérieur hors universités, les effectifs et diplômés dans l'enseignement de promotion sociale. Ainsi, depuis 2004-2005 est élaborée l'application SIEL (signalétique élève de l'enseignement obligatoire) laquelle devra remplacer, à terme, le fichier «Comptage» et permettre un suivi. Cette application, très prometteuse, sera connectée aux applications structures (établissement, organisation), personnels : « paie » (en développement).

Sur base de ces données, le Service du pilotage de l'enseignement propose déjà un ensemble d'indicateurs sur les trajectoires scolaires dans le secondaire. Par exemple, une évaluation des retards et redoublements à différents stades du parcours scolaire, ou encore, un suivi sur quatre ans des élèves de première année de l'enseignement ordinaire de plein exercice.

Dans notre optique bruxelloise, il est à souligner que, pour la première fois, dans l'édition 2009 des Indicateurs de l'Enseignement a été introduite une ventilation zonale (et donc

régionale pour Bruxelles, puisque la zone d'enseignement correspond aux limites de la Région). Cet indicateur intitulé « Répartition géographique de l'enseignement qualifiant de plein exercice » ne concerne que le qualifiant, qui permet d'alimenter les Instances de pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant en données de cadrage : nombre d'implantations organisant de l'enseignement qualifiant, effectifs, part de filles, taux de redoublants, indice socio-économique et résidence des élèves²⁶. Cette avancée intéressante constitue un premier pas qu'il importerait de progressivement généraliser à l'ensemble des indicateurs afin d'améliorer la lecture régionale bruxelloise de la réalité scolaire et partant, en permettre un pilotage adéquat tout particulièrement via le dialogue entre les autorités bruxelloises et la Communauté.

En dépit de ces améliorations, des problèmes majeurs demeurent :

- Pour l'enseignement obligatoire, la non liaison de la base de données « diplômés » à la base de données « élèves », rendant ainsi impossible d'identifier les titres obtenus par les sortants de l'école ; l'impossibilité, non levée à ce jour, de connexion avec le n° de Registre National de la Base de données « diplômés » ; l'absence dans la base de données « élèves » d'information sur le niveau de diplôme des parents, information autrefois disponible via le recensement désormais supprimé, et les difficultés rencontrées sur le terrain pour collecter ce type d'informations.
- Pour l'enseignement supérieur, la non connexion de la base de données Saturne, sur l'enseignement supérieur hors universités (hautes écoles, etc) et la base de données du CREF sur l'enseignement universitaire. Difficulté supplémentaire : dans aucune de ces 2 BD, les étudiants ne sont identifiés par le n° de RN mais par un identifiant créé en interne à partir de leur nom, lieu et date de naissance. Il faudrait, pour tracer des parcours, disposer d'un outil unique. C'est une des missions de l'Observatoire de l'Enseignement supérieur qui vient d'être créé. Un arrêté permettant le recueil de l'ensemble des données est en cours de rédaction mais la tâche est ardue car il est indispensable d'établir rigoureusement les dictionnaires de variables indispensables tout en tenant compte des freins et obstacles existants !
- Le caractère incomplet des bases de données enseignement: elles ne reprennent par exemple pas les élèves en âge d'obligation scolaire mais qui ne sont inscrits dans aucune école. Certaines transitions scolaires sont actuellement impossibles à repérer. Si l'on considère les jeunes qui étaient repris dans le fichier – élèves de l'enseignement obligatoire, on ne sait notamment pas repérer ceux qui sortent de ce fichier parce qu'ils poursuivent une scolarité à temps partiel (dans le cadre de l'IFAPME /EFPME). Ces jeunes, dont on perd la trace, sont considérés à tort comme « sortants » de l'enseignement secondaire.
- Pour ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, opérateur scolaire qui draine un public de moins de 25 ans important, les difficultés de connaissance sont connues et perdurent. Des données certifiées et valides sur l'enseignement de promotion sociale sont bel et bien produites : les données d'Etnic sur l'Enseignement de promotion sociale, les données du Service de vérification de l'inspection ainsi que les données produites par les logiciels de chacune des écoles d'EPS. Mais ces données posent certains problèmes de collecte, d'analyse ainsi que de comparabilité avec les autres secteurs scolaires et les opérateurs de formation professionnelle. Collecte, analyse et comparabilité nécessitent en effet de se placer en-dehors du cadre modulaire pour identifier le nombre d'individus

²⁶ Voir le tableau 36.2 intitulé « Quelques caractéristiques de l'enseignement qualifiant et de ses effectifs par zone – Année scolaire 2007-2008 », à télécharger sur http://www.enseignement.be/download.php?do_id=6401&do_check=

présents et non le nombre d'unités de formation, un même individu pouvant en suivre plusieurs et être dès lors comptabilisé plusieurs fois.

- Le problème de disponibilité des données ventilées sur base régionale dans les indicateurs et critères de référence internationaux, en particulier l'enquête PISA de l'OCDE et le processus Education et Formation 2020 de l'UE.

2.2. Le cadastre des sortants

Un diagnostic détaillé des obstacles à la connaissance des transitions au sein du système éducatif, ainsi qu'entre le système éducatif et le marché du travail, a été établi dans le cadre d'une recherche de longue haleine commanditée par la Communauté française, dite recherche cadastre des sortants, dont il a été rendu compte à deux reprises au cours des séminaires.

L'objectif général de cette recherche²⁷, est de contribuer à la description des caractéristiques des individus sortant des structures d'enseignement et à l'identification des tendances, facilités ou difficultés de la population étudiée en terme d'insertion professionnelle, et ce en explorant la possibilité de recourir aux données d'origine administrative existantes²⁸. Les premiers résultats de la recherche « cadastre », obtenus sur la base d'un couplage entre d'une part, le fichier – élèves 2003-2004 utilisé pour identifier les sortants de l'enseignement secondaire, et d'autre part, un fichier « marché du travail » issu de la Datawarehouse Sécurité sociale et Marché du travail, fournissent une première description des trajectoires professionnelles des sortants de l'enseignement secondaire.

Au vu des premiers résultats et compte tenu des spécificités bruxelloises en matière d'enseignement déjà mises en lumière dans ses travaux, la Commission consultative a commandité aux chercheurs, non seulement une lecture régionale bruxelloise des résultats de l'étude mais aussi une lecture intra-régionale, ceci afin de mieux mettre en lumière les caractéristiques principales des trajectoires scolaires et des parcours professionnels des jeunes « sortants » et « entrants » bruxellois.

Pour formuler le présent avis, et en particulier son volet recommandations, la Commission consultative a pris connaissance des recommandations formulées, au terme de la première phase de la recherche, par le Comité d'accompagnement et l'équipe chargée du projet, aux responsables politiques concernés par ces problématiques dans le but de pérenniser un système d'observation, au-delà des premiers acquis de la recherche « cadastre ».

3. Statistiques Transition – Formation

3.1. Données disponibles, à l'échelon fédéral, en matière de formation continue

Trois sources principales de données en matière de pratiques de formation continue en entreprises : le Bilan social (annuel) des entreprises déposé auprès de la Banque Nationale de Belgique, l'Enquête européenne sur la formation professionnelle continue en entreprise (CVTS) qui mesure les efforts des entreprises en matière de formation professionnelle initiale et continue ainsi que l'Enquête européenne sur l'Education des Adultes (AES).

²⁷ Equipe de chercheurs du METICES-TEF de l'ULB, « *Cadastre des sortants du système éducatif et suivi des trajectoires professionnelles* » financée par une convention relative à l'aide aux décisions en matière d'enseignement obligatoire en Communauté française et de formation professionnelle en Région wallonne

²⁸ Bien que ce ne soit pas explicité dans les objectifs généraux de la recherche, celle-ci a conjointement envisagé les transitions de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur.

L'amélioration en 2008 du questionnaire du bilan social, qui inclut désormais une estimation de l'effort de formation formelle et informelle en entreprises est appréciable, mais les résultats de l'évaluation annuelle pointent encore des faiblesses :

- Faible taux de couverture : peu d'entreprises complètent le volet « formation » du Bilan Social, d'où sous-estimation de la proportion d'entreprises formatrices.
- Difficulté d'une analyse régionale du fait des aléas de la répartition des entreprises par région.

L'enquête CVTS présente quant à elle les problèmes suivants:

- Difficulté de procéder à une répartition régionale des entreprises
- Echantillon faible au niveau de la RBC
- Faible taux de réponse, l'enquête n'est pas obligatoire et l'information demandée, assez complexe, n'est souvent pas directement disponible dans l'entreprise
- Difficulté de mesurer les différents types de formation moins formelle et informelle,
- Résultats sur formation professionnelle initiale peu pertinents pour la Belgique du fait de la définition choisie par Eurostat

Les populations de référence ne sont pas identiques, la comparaison des résultats révèle d'importantes différences qui laissent pour le moins perplexes.

Quant à l'AES, organisée à l'instigation d'Eurostat pour la première fois en 2007-2008, et qui couvre tous types de formations et d'activités d'enseignement pour adultes, elle a pour faiblesse principale d'être complexe, les répondants éprouvant beaucoup de difficultés à classer les activités en formel/non formel, à déterminer le niveau d'une activité formelle et à fournir des informations précises sur le volume des activités. En conséquence, le taux de réponse est faible, le nombre de répondants à Bruxelles s'élevant à peine à 388 personnes ! Sans parler du fait que la majorité des répondants ont un diplôme d'études supérieures, ce qui représente un biais très important.

3.2 . Données disponibles à l'échelon régional et communautaire

La recherche d'une meilleure connaissance du paysage de la formation professionnelle en RBC a fait l'objet de plusieurs études menées à partir de la CCFEE, la dernière en date étant l'Etat des lieux de la formation professionnelle 2005-2006, qui met en perspective les données de 5 opérateurs (c'est-à-dire Bruxelles-Formation, EFPME, Promotion sociale, OISP et CEFA).

On dispose en matière de formation professionnelle sur Bruxelles d'outils qui ont permis une réelle amélioration de la collecte des données :

- « Corail », l'outil administratif de Bruxelles Formation, permettant le suivi des stagiaires en formation et la collaboration avec ACTIRIS d'une part et une bonne partie des ASBL d'insertion socioprofessionnelle d'autre part.
- « New Ibis », base de données gérée par Actiris et qui s'inscrit dans la généralisation progressive du Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi (RPE) ayant pour but l'optimisation du suivi des parcours d'insertion par l'accroissement de sa visibilité et l'ouverture des bases de données d'ACTIRIS aux partenaires membres du réseaux. Ce nouvel outil intègre IBIS, recensant principalement les demandeurs d'emploi inscrits auprès du SPE bruxellois.
- L'implantation du RPE, Réseau des Plates forme locales pour l'emploi, représente une avancée notoire en matière d'échanges et de mise en commun entre opérateurs, publics et privés, de l'emploi et de la formation, mise en commun des données qui laisse entrevoir un processus d'harmonisation des indicateurs. C'est un gros chantier qui a nécessité un travail important de mise en commun des codifications et de la façon de relever l'information. Bruxelles Formation déplore

toutefois une perte d'information par rapport à ce dont elle disposait par ailleurs, essentiellement le niveau d'études.

Des difficultés d'ordre conceptuel, méthodologique et technique, mises en exergue à l'occasion des différentes éditions de l'Etat des lieux, n'ont malheureusement pas été levées, ce qui rend aujourd'hui encore fortement problématique la réalisation d'une description exhaustive du système de la FP bruxelloise ainsi que son réel pilotage.

- Il faut ainsi déplorer le défaut de cohérence et d'articulation dans le recueil et le traitement des données, la plupart des éléments d'information étant enregistrés par les opérateurs mais selon des formats et pour des usages divergents. Il reste difficile, voire impossible, d'appréhender l'offre de formation en région bruxelloise. DORIFOR existe mais n'est pas exploitable pour en tirer une information globale sur l'offre de formation, soit un nombre de places disponibles par an (ce n'est pas dans ce but qu'il a été conçu).
- Des enquêtes spécifiques de suivi de certains dispositifs sont également réalisées (par exemple, stagiaires d'actions co-financées par le FSE), non sans mal, du fait notamment de la mauvaise qualité des données sur les stagiaires.
- Un complément utile à l'étude Ulysse sur le suivi des stagiaires afin de pouvoir isoler l'effet formation, serait de travailler avec un groupe test n'ayant pas suivi de formation, ce qui suppose l'articulation entre Bruxelles Formation et l'Observatoire bruxellois de l'Emploi pour répondre à certaines questions laissées en suspens par l'étude.
- Pour développer des dossiers sectoriels (photographie d'un secteur) et d'opportunité (opportunité de mettre en place/maintenir/réorienter un produit de formation), besoin de faire l'analyse de la situation de l'emploi dans un secteur et, si possible, pour Bruxelles et son hinterland. Or on se heurte ici à des logiques sectorielles, qui ne s'adaptent pas souvent à la logique régionale. Autre question posée lors de la rédaction de tels dossiers : comment appréhender la réserve de main d'œuvre qualifiée ? Répondre à cette question nécessite, entre autres, de passer par l'analyse des données de l'enseignement. Mais Etnic est difficile à utiliser. Exemple : comment connaître le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme en maçonnerie ?
- Pour mieux comprendre les taux de remplissage des formations, pour ne pas mettre en place une formation qui serait déjà prise en charge par un autre réseau, il serait nécessaire d'information sur la population scolaire au niveau régional voire même national.